

RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL plénier du Département Histoire 21/04/2023

Présents :

CANTIER Jacques, CARRAZ Damien, RICO Christian, SOTTOCASA Valérie, VAYSSIERE Bertrand
CHARPENTIER Emmanuelle, JOUDIOU Benoit, MARQUE Nicolas, PERE-NOGUES Sandra, REAL Isabelle
NORD-LANNES Céline,
SOUCILLE Christine

Procurations : GRAND-CLEMENT Adeline, LAURENT Natacha

Absent excusé: OLIVIER Jean-Marc,

Invités permanents : Thibaud LANFRANCHI

Le quorum est atteint.

Ordre du jour du conseil:

- 1) Informations de la direction
- 2) Point sur la nomination des membres extérieurs du conseil de département
- 3) Vote des modifications des MCC pour adaptation aux examens du distanciel

1. Informations de la direction

Information sur le recrutement d'un vacataire par le décret 92 pour remplacer l'an prochain Delphine Planavergne qui quitte l'UT2J à la suite d'une demande de mutation.

Une commission de recrutement qui aura lieu en Mai/juin a été établie avec 8 membres :

-Benjamin WEBER
-Sylvie VABRE
-Nicolas MARQUE
-Florian GALLON
-Isabelle REAL
-Daniel BALOUP
-Benoit JOUDIOU
-Adeline GRAND-CLEMENT

2. Nomination des membres extérieurs

Présentation du nouveau conseil et de la question des personnalités extérieurs.

Présentation de la collègue nommée par le lycée Saint Sernin – Christine SOUCILLE et discussion de la liste des personnalités extérieures. Cette liste sera publiée lorsqu'elle sera complète, nous attendons encore des réponses.

3. Modification des MCC pour adaptation aux examens du distanciel

Discussion des demandes de modification des MCC.

Les MCC sont votées à l'unanimité.

La direction du département ajoute quelques rappels en vue des examens :

Les oraux potentiels ne peuvent avoir lieu que sur Zoom et pas en présentiel.
Pour le calendrier des oraux, il faudra se reporter au calendrier envoyé par Céline.

Il faut veiller à bien déposer les sujets **sur IRIS-EXAM** en prévenant les étudiants via IRIS (et IRIS-SED pour les étudiants SED). Il est nécessaire de bien communiquer toutes les informations aux étudiants.

Pour le paramétrage des examens sur la plateforme IRIS-EXAM : des tutoriels existent.
En cas de soucis, vous pouvez contacter la RUN du département : Emmanuelle Charpentier, ou Thibaud Lanfranchi pour la deuxième semaine des vacances.


Veillez à ce que vos consignes soient claires et à rappeler les sanctions liées au plagiat.

Il vous est demandé de faire preuve de souplesse dans les dépôts des examens en laissant du temps supplémentaire aux étudiants.

Pensez au tiers-temps : en cas d'examen en synchrone il faut prévoir le délai supplémentaire auxquels ont droit ces étudiants.

Fait le 21/04/2023

Benoît JOUDIQU - Directeur du département HISTOIRE



Directeur du Département Histoire
Benoît JOUDIQU